

clef devers lui, car j'y fus hier pour célébrer la messe, et ne pus la célébrer, ne trouvant point la clef. Je demande qu'il soit tenu de remettre les clefs à Guillaume Canévet, procureur de la commune, ou à moi-même. »

« Landudec, 29 Thermidor l'an III (16 Août 1795),
de la République française une et indivisible (1).

« Citoyens,

« Il est enfin tems de reprimer la fureur, la rage et le fanatisme des prêtres insermentés et de leurs confédérés, surtout des prêtres insermentés soumis aux lois qui ne cessent de fanatiser et de fomenter des troubles, en bénissant ou faisant semblant de bénir les églises et cimetières où ont été les prêtres assermentés, prêchant continuellement de les haïr et de les fuir.

« Aujourd'hui, 8 jours, 22 Thermidor, il y avait assemblée à Guilaire ; comme cette succursale est par la circonscription réunie à Landudec, invité par le Maire et les bons citoyens de cette commune d'y aller pour célébrer, j'y fus. A mon arrivée, les confédérés des prêtres insermentés soumis se soulevèrent et dirent hautement qu'on n'aurait point célébré. Le Maire, pour les fléchir, leur fit des instances ; rien ne pouvait les calmer ; je fus moi-même à la porte de l'église et je fus repoussé avec violence par Guillaume Le Gall et Jean Le Brun, de Kerpron, Jean Le Goff et Corentin Talidec, de Kernerven, Alain Sinoux, de Tymolott, tous en Guilaire, et quelques autres. Au grand scandale de tout le peuple, je fus obligé de me retirer sans célébrer. Cette insurrection était préparée, dit-on, par le prêtre Guellec, qui réside à Mahalon, et qui a été faire quelques enterrements à Guilaire. Ce fanatique a,

(1) L. 246.

dit-on, fait semblant de bénir l'église et le cimetière, en jetant l'eau bénite çà et là, pour faire entendre aux peuples que les églises et cimetières où ont été les prêtres assermentés sont sous l'excommunication papale ; il a même, dit-on, parcouru tous les villages, prêchant la même doctrine et disant d'empêcher les assermentés d'entrer désormais dans cette église.

« Aujourd'hui, le même Guellec doit, dit-on, présider l'assemblée qui doit se tenir dans cette succursale par les confédérés des insermentés. Cet exemple funeste de fanatisme ne peut manquer de faire beaucoup d'influence sur les communes voisines, si on n'en sappe la racine en amoissant les auteurs.... Ces prêtres qui se sont soumis aux lois et promis de vivre en paix, qu'ont-ils fait moins que les autres, qui ont sermenté ? Pourquoi ne les empêche-t-on pas enfin de troubler le peuple, puisqu'ils vont directement contre leur soumission et leur promesse de fidélité.

« Salut et fraternité.

« COROLLER, prêtre. »

RECTEURS DE GUILERS.

1823.	Jean-Guillaume Bernard, de Quimperlé.
1829.	Jacques Lullien, de Lambézellec.
1849.	Jean-Marie Lhonnen, de Saint-Brieuc.
1856.	Noël Coat, du Conquet.
1876.	François Le Bras, de Plounéventer.
1883.	Jean-Michel Poulhazan, de Cléden-Cap-Sizun.
1891.	Jean-Marie Guillerm, de Sizun.
1894.	Jean Jourdren, de Pleyben.
1902.	François-Marie-René Bardouil.

176 GUILERS-PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

La nouvelle église de Guilers a été consacrée le 28 Juillet 1885.

Les sieurs de Jégado Crec'holain avaient leurs armoiries au haut de la maitresse vitre de l'ancienne église, en 1637 (H. 186).

